

VILLE DE BROSSARD

ÉLECTION PARTIELLE – DISTRICT 1
DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015



Avis public de révision de la liste électorale Aux électeurs du district 1

PRENEZ AVIS QUE :

La liste électorale du district 1 a été déposée le **28 octobre 2015**.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

Pour être un électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale du district 1, une personne physique doit être majeure le **29 novembre 2015** et, au **14 octobre 2015**,

- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas être déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Toute personne doit **de plus** remplir, le **14 octobre 2015**, l'une des conditions suivantes :

- être domiciliée sur le territoire du district 1 de la Ville de Brossard et au Québec depuis au moins le **14 avril 2015**; ou
- être, depuis au moins 12 mois, soit :

- propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du district 1 de la ville, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la ville et d'avoir transmis à la présidente d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale;
- occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire du district 1 de la ville, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la ville, de ne pas y être domiciliée et d'avoir transmis à la présidente d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire du district 1 de la ville, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le **14 octobre 2015**.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la ville à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la ville à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis désigné d'un immeuble.

Dans le cas d'une demande d'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire du district 1 de la Ville de Brossard, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et présenter deux documents contenant les informations suivantes :

- le nom et la date de naissance (exemples : passeport canadien, certificat de naissance, carte d'assurance-maladie, carte d'hôpital, etc.);
- le nom et l'adresse du domicile (exemples : permis de conduire, facture d'électricité, de téléphone, compte de taxes, etc.).

Toute demande concernant l'inscription d'une personne non domiciliée doit être reçue au plus tard le **12 novembre 2015**, au bureau de la présidente d'élection, au 2001, boulevard de Rome à Brossard.

Des avis de révision indiquant le nom des électeurs inscrits à chaque adresse de la ville du district 1 seront postés. La liste électorale du district 1 peut être consultée à l'endroit suivant :

Services Brossard

2001, boulevard de Rome

Les demandes d'inscription (électeurs domiciliés seulement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, jours et heures suivants :

Commission de révision de la liste électorale

**2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5**

**Mercredi 11 novembre
14 h 30 à 17 h 30**

**Judi 12 novembre
10 h à 22 h**

NOTE : aucune demande d'inscription, de radiation ou de correction ne peut être acceptée par téléphone.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE INSCRIT, VOYEZ-Y !

Donné à Brossard, ce 4 novembre 2015

**Isabelle Grenier, OMA, avocate
Présidente d'élection**

(450) 923-6322
elections@brossard.ca

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL 450-923-6322